



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections cantonales et régionales

Question au Gouvernement n° 421

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, le 15 mars, des électrices et des électeurs sont invités à se rendre aux urnes. (Rires et exclamations.)

Comme il est de règle en démocratie, les médias organisent débats, reportages et interviews afin que les citoyens puissent s'informer et être informés des enjeux des élections cantonales et régionales. Cependant, force est de constater que deux formations politiques de l'actuelle majorité pluraliste, le Mouvement des citoyens et le Parti radical de gauche - je parle en leur nom - sont systématiquement exclues de ces débats et font l'objet d'un véritable boycott médiatique. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

A elles deux, ces formations dirigent pourtant plus de 1 800 municipalités, quatre conseils généraux, et comptent plus de trente parlementaires. Clairement dans la majorité pluraliste, le Parti radical de gauche et le Mouvement des citoyens proposent, chacun pour ce qui le concerne, des options originales et spécifiques.

M. Louis de Broissia. Ah bon ? Lesquelles ?

M. Georges Sarre. Le pluralisme est voulu par les citoyens mais il est interprété par les grands médias. Une simplification outrancière réduit la vie politique à des schémas et fait l'impasse sur des courants entiers de la vie politique.

Je vous demande, monsieur le Premier ministre, d'user de votre autorité morale pour que les stations de radio et les chaînes de télévision, qui vivent toutes de l'argent des Français, soit par la redevance, soit par la publicité, respectent le pluralisme et, par là même, le citoyen. (Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe socialiste. - Applaudissements et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Mes chers collègues, je vois que nous entamons cette séance dans la bonne humeur, et je vous en félicite, mais cela ne doit pas vous empêcher d'écouter M. Vaillant (Sourires.)

M. Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le député, vous avez fait appel, à la fin de votre intervention, à l'autorité morale du Premier ministre et du Gouvernement pour faire respecter le pluralisme dans le secteur audiovisuel. Il ne peut en effet s'agir que d'autorité morale puisque la charge de veiller au respect du pluralisme dans ce domaine appartient, depuis 1989, au Conseil supérieur de l'audiovisuel.

M. Michel Crépeau. Il ne fait rien !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Par ses recommandations, il a établi des règles du jeu que les chaînes publiques et privées doivent suivre afin que soit respecté ledit pluralisme.

M. Pierre Carassus. Elles ne les suivent pas !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Par ailleurs, vous savez combien le Premier ministre et le Gouvernement veillent au respect de l'identité de chacune des formations de la majorité, comme à la cohérence de cette dernière. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Néanmoins, monsieur le député, le temps n'est plus où le Gouvernement décidait des invités et du contenu des journaux télévisés. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Le pluralisme doit être la règle pour toutes les formations représentées sur les bancs de cette assemblée. Nous ne sommes pas nostalgiques du temps où prévalait ce que certains estimaient être «la voix de la France».

(«Très bien !» sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Didier Boulaud. Nous ne regrettons pas Peyrefitte !

M. le ministre des relations avec le Parlement. J'espère que votre appel, dans la solennité de cet hémicycle, sera entendu par les médias et par le CSA. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 421

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 1998, page 1617

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 février 1998